

# Assemblée générale du 25 avril 2015

Le 25 avril 2015, à 9 heures, M. le président Benoît Vanderstichelen a ouvert la vingt-neuvième assemblée générale de l'Institut. À cette occasion, plus de 600 membres s'étaient déplacés au Square – Brussels Meeting Centre (Mont des Arts). Vous trouverez ci-dessous le compte rendu de cette assemblée.

## Le bureau

Le bureau était composé de: M. Benoît Vanderstichelen, président, M. Bart Van Coile, vice-président, M. Jean-Luc Killesse, secrétaire-trésorier, M. Jos De Blay, secrétaire, M. Emmanuel Degrève, M. Johan De Coster, assistés de M. Eric Steghers, directeur général.

## Rapport d'activité

### Intervention dialoguée de MM. Benoît Vanderstichelen, président, et Bart Van Coile, vice-président

Après avoir, à tour de rôle, présenté les membres du comité exécutif et du Conseil, le président et le vice-président mettent l'accent sur le défi de 2025: en effet, cette année-là, 95 % des activités comptables pourraient avoir disparu. C'est à la fois une menace et un défi, qui doit mener à l'objectivation du matériel comptable.

Les orateurs indiquent que le gouvernement a questionné l'Institut sur l'avenir institutionnel de la profession. Sur ce plan, une réflexion devra être menée, au sein du Comité interinstituts, fondée sur les priorités suivantes: les jeunes, la qualité, et le défi de 2025.



Ils parcourent ensuite rapidement, sous forme dialoguée, le rapport d'activité de l'Institut, en commençant par le programme stratégique, lequel porte sur les points suivants:

- La revue qualité, avec un objectif, «Be.Excellent», afin d'améliorer la crédibilité de la profession, en vue d'aboutir à ce que les missions d'objectivation devenues effectives soient confiées aux membres. La revue qualité se déroule dans un esprit d'assistance, et c'est en cela que «Be.Excellent» est mis à la disposition des membres et que des sessions sont organisées par l'Institut, les rapporteurs ayant à assister les cabinets et non à les sanctionner. À cet égard, le président remercie M. André Bert pour son investissement.
- La modernisation du stage. Dès l'an prochain, les (candidats) stagiaires bénéficieront d'une nouvelle salle d'examen. La fin du stage permettra aux stagiaires d'augmenter les possibilités de se fonder sur leurs spécialisations pour devenir

experts-comptables et/ou conseils fiscaux. Mmes Christine Cloquet et Joëlle Van Hecke, cette dernière animant le «groupe de pilotage Stage», sont remerciées pour leur dynamisme dans ce domaine.

- Les sessions internes. À l'issue de la formation d'administrateur indépendant, 52 membres externes se sont vus délivrer un certificat. MM. Vanderstichelen et Van Coile les en félicitent et insistent sur la responsabilité qui incombe à l'Institut d'organiser des sessions concernant «Be.Excellent», les normes anti-abus et les missions spéciales, sans empiéter sur les formations qui sont dispensées par les associations professionnelles.
- Sur le plan interne, avec la collaboration de Fabienne Cleymans, directrice adjointe, des responsables de services ont été désignés, et un processus d'évaluation mis en place. L'architecture du service informatique IT a également été développée.
- Le Help desk. Dès l'an prochain, un «help desk» verra le jour afin d'aider les membres à utiliser les nouveaux outils que l'Institut met à leur disposition, mais aussi et surtout pour qu'ils puissent réagir aux problèmes posés par les applications fiscales du SPF Finances.
- Le projet de plateforme de financement. Il est en bonne voie et soutenu par le ministre Muyters et quelques grandes banques. Il en est à la phase finale de l'étude de coût et se réalise grâce à l'objectivation des données comptables.

MM. Vanderstichelen et Van Coile énumèrent également les actions en faveur des membres :



- Expertise judiciaire. L'Institut a obtenu la confirmation du monopole des experts-comptables externes en ce domaine par l'arrêté royal pris en application de la loi du 10 avril 2014. Il reste à créer, dans les prochaines semaines, un registre national pour les experts judiciaires.
- Confidentialité des avis. Le principe existe déjà dans la loi et l'arrêté royal de déontologie, mais le Conseil de l'IEC souhaite que la loi souligne ce principe pour les experts-comptables et/ou les conseils fiscaux internes. Il est en effet indispensable que les membres internes inspirent confiance à leurs employeurs, qu'ils émettent librement des

réserves, voire des avis défavorables. Le ministre Geens s'y montre favorable, mais l'Institut doit encore prendre contact avec d'autres ministres compétents afin que la loi prévoie explicitement la confidentialité des avis, même pour les membres internes.

- Nouveau code de déontologie. En s'inspirant des règles internationales, le Conseil se penche actuellement sur un nouveau code de déontologie, le code actuel étant trop répressif. Il s'agira, pour l'expert-comptable et le conseil fiscal, d'avoir une plus grande autonomie, de déterminer quel niveau de qualité ils souhaitent obtenir par l'organisation de leur cabinet, quel niveau d'indépendance ils souhaitent mettre en avant pour obtenir des missions.
- Groupes de travail Tax-cification. Le projet Tax-cification se poursuit avec le nouveau ministre des Finances. Le SPF Finances discute avec l'Institut de la possibilité d'offrir aux membres, *par informatique*, une copie automatique de toute correspondance. En outre, de nombreux groupes de travail se penchent sur l'applicabilité des lois.
- Diversité dans la profession. La femme, en particulier, a un rôle essentiel à jouer dans la profession. Elle n'est pas assez haut placée dans la hiérarchie, mais Mmes Aurore Mons Delle Roche et Denise Bauwens, membres du Conseil, aident à faire évoluer leur situation. L'année 2014 fut marquée par une recherche de partenariat et un sondage dans les fidu-

ciaires. En 2015 auront lieu les premiers événements visant à sensibiliser à la question.

- Conseil consultatif des jeunes. Les orateurs félicitent M. Maurizio D’Auria, le premier président (francophone) du Conseil consultatif des jeunes, qui a mis en place sur Facebook la plateforme «jeunes».

Actions en faveur des entreprises :

- Directives européennes en matière comptable et d’audit. Par ses démarches, l’Institut espère obtenir le maintien de la comptabilité actuelle pour les microentités et le maintien de la publication des comptes (avec dépôt à la BNB).
- LCE. Les trois instituts ont abouti à un accord sur la loi sur la continuité des entreprises. Un texte a été rédigé, qui prévoit un langage et des missions inspirés des normes internationales, et que la mission du professionnel soit basée sur un exercice de qualité et un travail d’objectivation.
- TVA et acomptes. En 2013, le législateur a quelque peu «piégé» les professionnels comptables en les obligeant à tracer dans la comptabilité le moment de livraison (prestation) ou du paiement en cas d’acompte. Une première victoire a été obtenue : la suspension de l’obligation d’appliquer la loi, l’objectif étant le retour au système antérieur.
- Antiblanchiment. Le GAFI et certains politiciens souhaitent imposer un organe de contrôle externe des cabinets d’experts-comptables et/ou conseils fiscaux. Afin d’éviter cela, il est indispensable que les membres de l’IEC mettent en place leur politique d’acceptation de client et ne ferment pas les yeux en cas de fraude grave. La revue qualité permet à l’Institut d’approcher les cabinets pour les aider à mettre en place cette politique.



Relations internationales

- IFAC. L’Institut, qui est représenté à l’IFAC par M. Guy Van de Velde, a accueilli la nouvelle présidente de l’IFAC, ce qui fut l’occasion de faire passer un important message en faveur des PME et des petits cabinets. L’IEC a insisté sur l’importance du rôle de ses membres en fiscalité dans les futurs travaux et sur l’importance d’avoir des normes qui ne soient pas uniquement anglo-saxonnes.
- FEE. L’IEC a rejoint le groupe de travail Audit & Assurance de la FEE, l’objectif étant, face au défi de 2025, d’affirmer le rôle des experts-comptables et/ou des conseils fiscaux dans les missions d’assurance.

### Désignation des scrutateurs

L'assemblée générale des membres procède à la désignation des scrutateurs.

### L'assemblée générale des membres désigne :

#### *Désignation d'un membre suppléant de la Chambre francophone de la Commission d'appel*

M. Jean-Claude Loiselet, expert-comptable, candidat unique, est désigné à la fonction de membre suppléant de la Chambre francophone de la Commission d'appel.



### Désignation des commissaires

- Pour le mandat de commissaire titulaire francophone: M. Yves Drapier, expert-comptable et conseil fiscal (candidature unique).
- Pour le mandat de commissaire titulaire néerlandophone: M. Guy De Coen, expert-comptable et conseil fiscal (candidature unique).



### Rapport financier

M. Jean-Luc Killesse, secrétaire-trésorier, rend compte de la situation financière de l'Institut et commente les états financiers transmis aux membres.

Par 87,9 % de votes favorables contre 12,1 %, l'assemblée générale approuve les comptes annuels 2014.

### Rapport des commissaires

M. Yves Drapier et M. Guy De Coen, commissaires, ont fait rapport sur les comptes de l'année

écoulée. En conclusion de leur rapport de commissaire, mandat qu'ils ont pu exercer dans un esprit de collaboration avec le Conseil et les services de l'Institut, en toute liberté et indépendance, les commissaires ont pu confirmer que les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2014, dont le total du bilan s'élève à 5 110 944 d'euros, et dont le compte de résultats se solde par un boni de l'exercice de 801 euros, sont exacts et donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine de l'Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux, et que la comptabilité respecte les règles comptables légales, telles qu'elles sont appliquées en Belgique.

### Décharge au trésorier et aux membres du Conseil

Par 86 % de votes favorables contre 14 %, l'assemblée générale donne décharge aux membres du Conseil et au trésorier.

### Décharge aux commissaires

Par 89,7 % de votes favorables contre 10,3 %, l'assemblée générale donne décharge aux commissaires sortants.

## Proposition, fixation et approbation des frais administratifs et des frais de procédure pour les membres et stagiaires

M. Jean-Luc Killesse, secrétaire-trésorier, présente la proposition consistant à fixer et à approuver les montants des frais administratifs liés à des enquêtes complémentaires, en ce compris les convocations, et des frais de procédure au prorata des sanctions disciplinaires et du nombre de griefs établis par la Commission de discipline et la Commission d'appel.

Frais administratifs (article 14 de la loi du 22 avril 1999)				
	1 <sup>er</sup> rappel	2 <sup>e</sup> rappel	3 <sup>e</sup> rappel	Plus de 3 rappels
Coûts administratifs	0 €	35 €	50 €	100 €
Coûts liés à des enquêtes complémentaires, en ce compris les convocations				
250 €				
Commission de discipline (article 5, § 1 <sup>er</sup> , de la loi du 22 avril 1999)				
Un seul grief				900 €
Deux griefs				1.200 €
Trois griefs				1.500 €
Plus de trois griefs				1.800 €
Commission d'appel				
Maximum deux griefs				400 €
Plus de deux griefs				800 €

Par 71,7 % de votes favorables contre 28,3 %, l'assemblée générale approuve la proposition relative aux frais administratifs et aux frais de procédure.



# Le CodAC de l'**expert-comptable** et du **conseil fiscal**



## Le CodAC 2015 bientôt disponible !

Cette édition reprend **toute la législation pertinente pour l'exercice de notre profession**. Vous y trouverez toute la législation fiscale, professionnelle et comptable, mais aussi une sélection du Code civil, la loi sur les faillites, la LCE, le Code de droit économique utile à la profession...

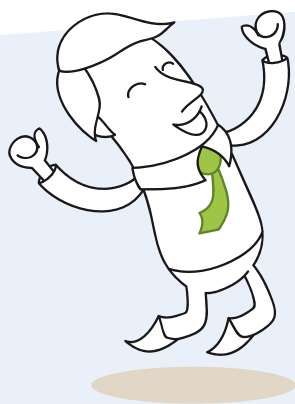
## Nouveau cette année !

✓ **Code des droits de succession** et le **Code des droits d'enregistrement** divisé pour la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale

## Pourquoi souscrire ?

Le CodAC contient **plus de 2 500 pages de législation**, cela reste **un format unique en Belgique !**  
En plus de la version papier, vous avez gratuitement accès à **une version eBook**.  
Le tout vous est proposé à **un prix ultra compétitif !**

**Découvrez ci-dessous notre offre spéciale 'membres' et commandez sans plus tarder votre édition 2015 du CodAC !**



## Offre membres IEC

Le prix unitaire de base pour la publication 2015 est de 150,80 euros HTVA. Nos membres bénéficient d'une **réduction permanente après le 15 mai : 20 %** de réduction, soit 120,80 euros HTVA par exemplaire.

*Les stagiaires recevront le CodAC gratuitement le 6 juin prochain lors de la conférence du stage qui a lieu à la VUB. Enseignants et étudiants : demandez nos prix spéciaux pour universités et hautes écoles ! Également pour plus de 5 exemplaires par bureau.*



Réalisé avec et par :



**Wolters Kluwer**

When you have to be right

Plus d'informations et/ou commander ?

# www.codac.be

## Exposé de M. Jos De Blay, secrétaire, sur les derniers développements relatifs à la lutte antiblanchiment et les suites du rapport du Groupe d'action financière (GAFI)



M. De Blay explique que, dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, le GAFI a procédé, au cours de l'année 2014, à sa quatrième évaluation. C'est ainsi qu'une équipe internationale d'experts du GAFI s'est rendue en Belgique pour évaluer l'efficacité du système préventif et répressif belge. Les différents instituts reçurent deux questionnaires à remplir, d'une centaine de pages chacun. Ensuite, quatre projets de rapport successifs leur furent soumis (quatre, car ces projets ne tenaient pas compte – ou pas suffisamment – des réponses fournies). L'orateur indique que le constat global ainsi dressé mérite d'emblée d'être nuancé par la mise en évidence de plusieurs notes posi-

tives données par le GAFI pour nos professions, lesquelles portent sur des points clés du dispositif préventif, à savoir l'intégration de l'approche par les risques dans les contrôles antiblanchiment, organisés dans le cadre de la revue qualité, et les déclarations de soupçons communiquées à la CTIF, le nombre de celles-ci étant en forte progression, même si, dans l'absolu, il reste, selon le GAFI, toutefois trop limité. En outre, les efforts de mobilisation et de sensibilisation des trois instituts pour promouvoir les mesures LBC/FT ont été reconnus et salués.

M. De Blay expose ensuite les reproches formulés par le GAFI. Ils concernent notamment le contrôle sur le respect des obligations légales, qui reste en général relativement limité pour certaines professions, voire inexistant. Le GAFI reproche à l'Institut d'avoir confié la responsabilité de ces contrôles à des professionnels en activité, ce qui, selon le GAFI, peut avoir un impact négatif sur l'efficacité de ces contrôles. Le GAFI relève aussi l'absence significative de sanctions prises en matière de blanchiment et le manque de ressources pour mener les contrôles LAB d'une manière efficace, mais, en définitive, le GAFI dresse un état des lieux nuancé, tant en ce qui concerne le dispositif préventif et répressif de la Belgique que les professions non financières telles que les nôtres.

M. De Blay fait la synthèse des efforts déployés par l'Institut depuis 2010: l'établissement et l'approbation par le Conseil d'un règlement antiblanchiment moins d'un an après la publication de la loi antiblanchiment, l'Institut ayant été le premier, avec les banques, à remplir cette obligation; la publication, à bref délai, d'une circulaire explicative; l'organisation de 22 «roadshows» en 2011 et 2012; l'intégration dans la revue qualité du contrôle du respect effectif, par les membres externes, des obligations de la LAB; la revue, à ce jour, de plus de 100 membres externes.

Répondant aux critiques du GAFI, l'orateur précise que seuls 35 membres n'ont pas répondu au questionnaire LAB et ont été, par conséquent, sanctionnés par la Commission de discipline. Concernant le «nombre limité» de communications à la CTIF, celles-ci ont augmenté de 167 % en deux ans. Enfin, une formation complémentaire des membres sera mise sur pied en septembre 2015.

En conclusion, M. De Blay estime que le GAFI n'a pas suffisamment tenu compte des efforts accomplis par l'Institut. À l'avenir, les membres devront se plier davantage au contrôle de la loi antiblanchiment, à défaut de quoi, comme le prône le président de la CTIF, une instance fédérale de contrôle sera créée pour les avocats et les professionnels du chiffre.

## Présentation du budget 2015

M. Jean-Luc Killesse, secrétaire-trésorier, présente ensuite le budget 2015. Le montant des cotisations pour les membres externes (personnes physiques et sociétés), des droits d'inscription et des frais administratifs des stagiaires est augmenté, et la taxe obligatoire à la Cellule de traitement des informations financières (CTIF) est fixée à 16,11 euros.

Catégories	Cotisations
<b>1) Personnes physiques membres internes</b>	433,33 €
Une réduction de 50 % est accordée aux :	
<b>a) nouveaux membres internes agréés en 2015, 2014, 2013, après accomplissement du stage</b>	216,67 €
<b>b) membres internes pensionnés</b>	216,67 €
<b>2) Personnes physiques membres externes</b> (y compris taxe obligatoire CTIF, Cellule de traitement des informations financières, 16,11 €)	711,11 €
Une réduction de 50 % est accordée aux :	
<b>a) Nouveaux membres externes agréés en 2015, 2014, 2013, après accomplissement du stage</b> (y compris taxe obligatoire CTIF, Cellule de traitement des informations financières, 16,11 €)	363,61 €
<b>b) Membres externes pensionnés</b> (y compris taxe obligatoire CTIF, Cellule de traitement des informations financières, 16,11 €)	363,61 €
<b>3) Sociétés professionnelles</b>	
– unipersonnelles	347,50 €
– autres	695,00 €
<b>4) Stagiaires (frais administratifs)</b>	
– 5 ans	170,00 €
+ 5 ans	463,33 €
<b>5) Stagiaires (droit d'inscription)</b>	170,00 €
<b>6) 7 ans d'expérience (droit d'inscription)</b>	340,00 €
<b>7) Droit agrégation société</b>	340,00 €

### Le président et le secrétaire-trésorier répondent aux questions des membres.

Par 56,5 % de votes favorables contre 43,5 %, l'assemblée générale approuve le budget 2015, ainsi que le montant des cotisations 2015.

### Proposition de communication de l'Institut par voie électronique

M. Jean-Luc Killesse, secrétaire-trésorier, présente la proposition consistant à instaurer un mode de communication par voie électronique avec les membres, qui prendrait cours à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016. M. Killesse souligne que la communication électronique de l'Institut avec ses membres, et réciproquement, s'impose, qu'elle est déjà obligatoire dans d'autres ordres ou instituts de professions libérales, l'actuel gouvernement l'ayant d'ailleurs prévu dans son accord gouvernemental d'octobre 2014. La communication par voie électronique étant aussi écologique, économique, efficace et rapide, le Conseil a décidé de proposer à l'assemblée de la rendre obligatoire à l'IEC.

Par 73,6 % de votes favorables contre 26,4 %, l'assemblée générale approuve cette proposition.





## Exposé de M. Johan De Coster

M. De Coster, président de la Commission d'accompagnement et de surveillance et membre du Conseil, présente les sessions spécifiques dispensées aux membres par l'Institut. L'objectif du projet est d'optimiser l'assistance aux membres par le biais d'outils perceptibles et concrets, de soutenir, d'assister et de sensibiliser afin que les membres puissent garantir une exécution qualitative de leurs missions. L'orateur énumère quatre moyens d'obtenir ce résultat :

1. en sensibilisant à la problématique de l'abus fiscal et en confrontant un dossier aux différentes règles fiscales anti-abus;
2. en assistant les membres qui rédigent des rapports de contrôle, par le biais des sessions interactives organisées par la Commission d'accompagnement et de surveillance;
3. en soutenant les membres par le biais de groupes de travail, afin d'expliquer ce que l'on attend des cabinets sur le plan de «Be.Excellent» et comment fonctionne cet outil;
4. en organisant des sessions préparatoires à la revue qualité adaptées aux cabinets.

M. De Coster détaille aussi les sept modules du cycle de formation des administrateurs indépendants mis en place parce qu'il est approprié, pour les membres externes, d'être plus présents au sein des entreprises en tant qu'administrateurs indépendants. En 2015, ce cycle sera organisé à Gand et à Namur.

Il termine en citant quelques chiffres, évoquant notamment le cycle pratique relatif à la dissolution et à la mise en liquidation de sociétés, qui s'est tenu en mars et avril 2015, et a engendré des réactions très positives des 112 participants.



## Exposé de M. Emmanuel Degrève

M. Degrève entame son exposé par une rétrospective, à savoir la journée du 6 octobre 2014, qui a correspondu à un changement de style dans la manière d'accueillir les membres, la volonté de l'Institut d'être plus proches d'eux, de consolider l'orientation « clients » et le principe d'assistance. L'orateur évoque les questions auxquelles donnent lieu les défis du futur. L'année 2015, qui coïncidera avec les trente ans de l'Institut, se caractérisera par la volonté d'aider les membres de l'Institut à réinventer eux-mêmes leur futur. Cette volonté symbolique se concrétisera par l'événement du 6 octobre 2015, dont il détaille le programme, par le Forum for the Future qui se tiendra le 25 novembre, et par un nouveau *roadshow* à travers les provinces.

Sur le plan de la communication, M. Degrève rappelle que la promotion du « label » expert-comptable et conseil fiscal est toujours d'actualité. Une évolution est en cours, qui peu à peu transforme ce label, l'embellit, grâce à des initiatives telles qu'une campagne radio, une valorisation de la marque, et la mise en place d'une série d'outils. Parmi ceux-ci, M. Degrève cite le CodAC, outil à la fois législatif et de marketing, qui constitue notamment pour la profession une manière d'être présente dans les écoles. Autre outil d'une grande importance, la plateforme Be.Excellent, grand laboratoire qui se veut mode de communication avec les membres, et d'où émane le Help desk. M. Degrève termine en invitant tous les membres à relever les défis du futur.

## Récapitulatif des décisions prises par l'assemblée générale

L'assemblée générale a pris les décisions suivantes :

- Désignation d'un membre suppléant de la Commission d'appel, chambre francophone.
- Désignation de deux nouveaux commissaires titulaires, un francophone et un néerlandophone.
- Approbation des comptes de l'exercice écoulé.
- Approbation du budget pour 2015, le montant des cotisations pour les membres externes (personnes physiques et sociétés), des droits d'inscription et des frais administratifs des stagiaires étant augmenté, et la taxe obligatoire à la Cellule de traitement des informations financières (CTIF) étant fixée à 16,11 euros.

- Décharge aux membres du Conseil et au trésorier.
- Décharge aux commissaires sortants.
- Proposition, fixation et approbation des frais de procédure et des frais administratifs pour les membres et les stagiaires.
- Approbation d'une proposition de communication de l'Institut par voie électronique.

Avant la partie académique, le président reprend la parole pour remercier chaleureusement de leur dévouement pour la profession les membres du Conseil, les membres qui participent aux activités des diverses commissions de l'Institut, celles et ceux qui représentent l'Institut dans les institutions internationales, ainsi que la direction et le personnel.



Comme de coutume, les membres ont reçu le rapport annuel d'activités de l'Institut



L'IEC et l'IRE ont organisé leur assemblée générale en commun pour la partie académique



Un nouveau rendez-vous d'importance est fixé au 6 octobre 2015



Une salle bien remplie pour une assemblée réussie



Benoît Vanderstichelen en discussion avec le premier ministre Charles Michel et le président honoraire Gérard Delvaux



À l'issue de l'assemblée générale, un buffet varié attendait les membres, moment convivial de rencontre et de partage

## Partie académique commune à l'IEC et à l'IRE

La partie académique, commune aux deux instituts, a vu se succéder deux orateurs de marque, dont le premier ministre, M. Charles Michel, en personne.

### Introduction de M. Daniel Kroes, président de l'IRE, au discours de M. le premier ministre Charles Michel

M. Kroes, président de l'IRE, souhaite la bienvenue aux participants à la partie académique, commune aux deux instituts, et a l'honneur d'accueillir M. le premier ministre. Il rappelle les principaux défis auxquels sont confrontés les réviseurs d'entreprises, mais aussi les experts-comptables et les conseils fiscaux, et leur rôle dans la vie économique.

### Exposé de M. le premier ministre Charles Michel

Le premier ministre commence par dire combien sa présence en ce jour est un honneur, et combien il respecte nos professions, lesquelles sont génératrices de confiance. Il énumère brièvement les grandes priorités de son gouvernement, axées sur l'emploi, la fiscalité, les pensions et la concertation sociale.

Concernant nos professions, le premier ministre souligne que les experts-comptables, conseils fiscaux et réviseurs d'entreprises sont les conseillers privilégiés des grandes entreprises, des PME et des travailleurs indépendants et les acteurs privilégiés du tournant que veut, en 2015, prendre le gouvernement pour le pays.

M. Michel rappelle qu'en février dernier, le conseil des ministres a approuvé le « Plan fédéral pour les PME », constitué de 40 mesures pour améliorer la compétitivité des PME, baisser la fiscalité, lutter contre le *dumping* social, renforcer le statut de l'entrepreneur. Il met en évidence quelques lignes d'action, telles que le renforcement de l'exonération de charges sociales pour les trois premiers emplois, l'extension du seuil d'exemption de la TVA pour les petites entreprises à 25.000 euros,



le renforcement des mesures ciblées pour l'horeca, ou encore le soutien aux nouveaux marchés à travers un plan pour l'économie numérique.

Le premier ministre affirme clairement que, pour nos professionnels, dont le statut requiert une indépendance absolue, le secret professionnel doit être préservé. En effet, secret professionnel et éthique professionnelle sont indissociables. M. Michel assure les membres présents que le gouvernement fédéral a confiance dans le fonctionnement des instances disciplinaires, lesquelles n'hésitent pas à sanctionner les abus qu'elles constatent.

Il souligne en outre que le droit européen exerce une influence accrue sur nos professions, les nouvelles directives européennes – la directive comptable et la directive audit – provoquant un bouleversement. À ce propos, le souci du gouvernement est double: il veut remplir au mieux sa mission d'arbitrage entre les parties intéressées et, en même temps, tout mettre en œuvre pour améliorer la qualité de la communication financière.

Concernant les plans d'action développés par chacun de nos deux instituts ces derniers mois, le premier ministre salue leur volonté de renforcer la qualité des informations dans le secteur public. S'agissant de l'IEC, le premier ministre précise avoir été particulièrement attentif à sa volonté de moderniser et de renforcer la créativité de la profession. Face au développement des nouvelles technologies (telle la facturation électronique), M. Charles Michel estime que le professionnel doit s'ouvrir à de nouveaux marchés potentiels, tels que de nouvelles missions d'objectivation des comptes annuels, ce qui pourrait se concrétiser dans le cadre de l'octroi de financements ou dans le cadre de la loi sur la continuité des entreprises.

«Votre profession est amenée à renforcer toujours davantage ses services à l'économie, à la fois en revalorisant les fonctions traditionnelles et en élargissant le champ d'activité vers des tâches relevant davantage du conseil, de l'aide à la gestion.» Autre piste dont le premier ministre souligne l'intérêt, la promotion du mandat fiscal unique et le monopole de dépôt des déclarations fiscales pour mettre un terme à la concurrence des professions reconnues. En conclusion, le premier ministre insiste sur l'ambition du gouvernement de créer du travail, lequel est le vrai moteur du changement social, afin de renforcer la dynamique économique. Dans cette perspective, le pays a besoin des professionnels comptables. Pour l'orateur, il est grand temps d'assainir les finances et de créer de la richesse, afin que les jeunes connaissent autre chose que le chômage.

### Remerciements de M. Vanderstichelen

M. Vanderstichelen remercie vivement M. le premier ministre et se dit avoir été agréablement surpris par son implication dans les préoccupations des instituts. Il assure M. Michel que les instituts se tiennent à sa disposition.





**Exposé de M. Hein Lannoye, collaborateur au cabinet du vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Économie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur Kris Peeters**

En l'absence de M. le vice-premier ministre Kris Peeters, empêché, M. Hein Lannoye expose le point de vue de son cabinet, notamment en ce qui concerne la directive comptable et la directive audit. ●



*De g. à d. : Bart Van Coile, Hein Lannoye, Daniel Kroes, Charles Michel, Benoît Vanderstichelen et Thierry Dupont*